



47^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 4 – Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur le Myanmar

Intervention de S.E.M. Marc Bichler, Représentant permanent du Luxembourg

7 juillet 2021

Madame la Présidente,

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration présentée par l'Union européenne.

Je remercie le Rapporteur spécial Tom Andrews pour son rapport oral sur la situation au Myanmar.

Le Luxembourg s'inquiète profondément devant les violations massives des droits humains perpétrées par la junte contre le mouvement de désobéissance civile. Nous ajoutons notre voix aux nombreux autres pays qui appellent à une cessation immédiate des violences contre la population civile, ainsi que contre les minorités ethniques et religieuses à travers le pays.

Le coup d'état militaire illégal du 1^{er} février a plongé tout le pays dans la crise. L'armée continue sa répression brutale au lieu de donner une chance à la médiation de l'ASEAN. Il ne peut y avoir d'issue si la junte n'est pas prête à restaurer l'ordre démocratique et à relâcher sans délai tous les prisonniers politiques.

Sans redevabilité pour les crimes du passé, la justice restera irréalisable à l'avenir. Une pleine coopération avec la Cour internationale de Justice et la Cour pénale internationale est indispensable. Toute la lumière doit être faite sur les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre, ainsi que sur le génocide contre les Rohingyas.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Que peuvent faire les pays qui continuent de coopérer avec la junte pour aider le Myanmar à sortir de cette crise ?

Je vous remercie de votre attention.

(224 mots)